



CONFERENCE EPISCOPALE
DU BÉNIN

LA CONFERENCE EPISCOPALE DU BENIN (C.E.B.)

Tél. +229 21 30 66 48 / 21 30 07 36 - Fax : +229 21 30 07 36 / 21 30 07 07

Cel. : +229 91 36 66 66 - E-mail : cepiscob@gmail.com

04 BP. 358 COTONOU - REPUBLIQUE DU BENIN

Prot : 223/21/C.E.B.

DECLARATION

Objet : Légalisation de l'avortement

Fils et filles bien-aimés de Dieu,

Hommes et femmes de bonne volonté,

Au deuxième jour de sa session plénière ordinaire d'octobre 2021, la Conférence Episcopale du Bénin a été saisie du vote imminent à l'Assemblée Nationale de la loi portant modification de la loi n°2003-04 du 03 mars 2003 relative à la santé sexuelle et à la reproduction. Cette loi n'est rien d'autre qu'une légalisation pure et simple de l'avortement.

Face à une décision aussi grave, les Evêques du Bénin rappellent à tous le respect inconditionnel du caractère sacré et inviolable de la vie, surtout de celle de l'innocent. L'avortement est un acte inhumain qui détruit la vie du fœtus mais aussi celle de la mère à plusieurs égards.

Vous, les députés,

Vous, les députés croyants,

Vous, les députés catholiques,

Les Evêques du Bénin vous supplient au nom de Dieu, au nom de notre humanité, au nom des petits innocents, de puiser dans les valeurs culturelles, morales et spirituelles du peuple que vous représentez, les ressources nécessaires pour dire un « **NON** » catégorique à la culture de la mort. Il y a des alternatives sûres et fiables pour remédier aux maux que l'on entend solutionner par la légalisation de l'avortement.

Que Dieu bénisse le Bénin !

Fait à Cotonou, le 19 octobre 2021



Mgr Victor AGBANOU
Evêque de Lokossa
Président de la C.E.B.